

De chouettes rencontres dans notre département

Mais attention à votre comportement si cela vous arrive. Prenez conseils auprès des spécialistes !



De chouettes rencontres dans notre département

Les mesures de confinement générales que nous connaissons actuellement, ont sans nul doute un impact positif sur la faune et la flore sauvage.

En passant du temps au jardin ou lors des quelques déplacements autorisés, on peut être amené à se retrouver face à un oiseau blessé ou tombé du nid sans savoir quoi faire.

Cela peut être le cas des chouettes et des hiboux, notamment dans le Gers, en cette période de nidification de ces rapaces nocturnes. On peut observer sept espèces différentes dans ce département : quatre sont présentes toute l'année, la chevêche d'Athéna, l'effraie des clochers, le hibou moyen-duc et la chouette hulotte ; le petit-duc scops n'est présent qu'en été ; le hibou des marais et du grand-duc d'Europe ne sont présents qu'occasionnellement.

Et s'il est vraiment blessé ?

Si l'oiseau nécessite réellement des soins, il faut alors, avant de capturer et transporter l'oiseau, contacter au plus vite le centre de soin de la faune sauvage le plus proche. **Ces centres sont les seuls autorisés à soigner la faune sauvage protégée.** Ils vous donneront des conseils pour capturer l'oiseau, le placer dans un carton de transport adapté et vous délégueront l'autorisation de le transporter jusqu'à eux (dans le respect des règles de confinement).

Pour le Gers, le centre de soin de la faune sauvage le plus proche est l'hôpital faune sauvage de l'école nationale vétérinaire de Toulouse. **Vous pouvez les contacter au 05.61.19.38.62 ou, en dehors des heures et jours d'ouverture, au 06.21.76.79.40 (uniquement pour la faune sauvage).**

L'association Nature En Occitanie coordonne un pôle médiation faune sauvage qui peut également conseiller et mettre en relation avec des bénévoles pour organiser dans la mesure du possible le rapatriement de l'oiseau (dans le respect des règles actuelles de confinement). Vous pouvez les joindre au **07.81.31.96.70** ou mediationfaune@natureo.org.

Enfin, si vous n'arrivez pas à les joindre, et pour toute question complémentaire, il est possible de contacter le service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) du Gers. **En l'état actuel des connaissances et, selon les dernières publications scientifiques, le SRAS COV2 ne peut pas infecter les oiseaux, il n'y a donc pas de risque en cas de contact.**

L'OFB et ses agents dans le Gers

Grâce à ses quatorze agents de terrain, le service départemental de l'OFB dans le Gers appréhende les enjeux locaux de la biodiversité et porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens du département. Les agents veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse...). Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine, etc..)

Service départemental de l'OFB du Gers - 1 Place de l'Eglise, à Pavie - Mail : sd32@ofb.gouv.fr ou téléocone : 05 62 05 80 95.

(1) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Crédit photo : Thomas Roussel, Goupil connexion